



Les
Producteurs
de lait
du Québec

Échange de crédits

Tournées de secteurs 2026

Résolution provinciale adoptée en avril 2025

- Développer des paramètres et des balises pour un système d'échange de crédits, incluant les impacts sur le quota du Québec associés à la politique harmonisée sur le quota de P5, à soumettre pour consultation à l'hiver 2026
- Inclure cette politique dans le processus de révision quinquennale de la politique sur le quota

Rappel : Tolérance

- **Quota:** quantité en kg de matière grasse par jour qu'un producteur peut produire
- **Droit produire mensuel :** quota de production (incluant quota non cessible CFM) multiplié par le nombre de jours collectés pendant le mois
- **Tolérance :** représente l'écart accumulé , entre la production et le quota, le tout calculé en Kg MG, Peut être convertie en équivalent journalier.
- **Flexibilité du quota**
 - Comprend un seuil positif (+10) et un seuil négatif (-15) est exprimé en équivalent journalier

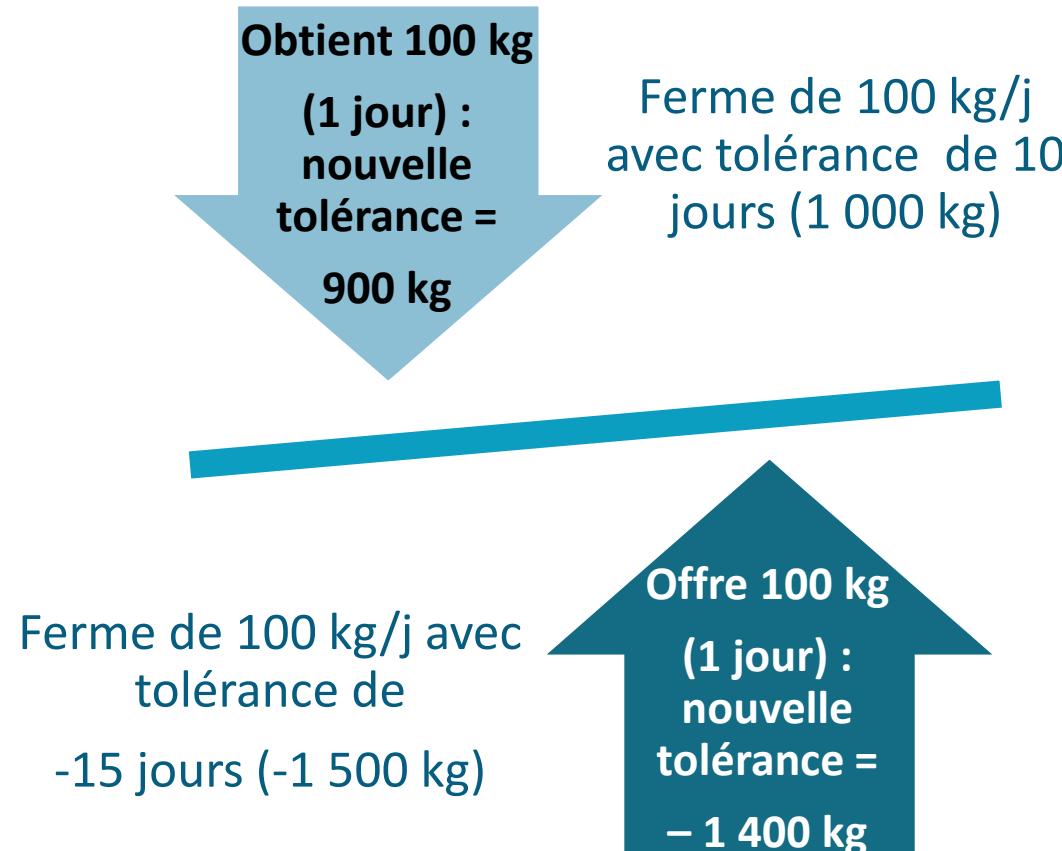
Accueil > Production et quota > Évolution de la production sur ma paie

Période de paie : Avril 2025				
Quota	116,50	+1,00%	117,67	Production 3 367
Tolérance (+)			1 177	Droit produire mensuel 3 530
Tolérance (-)			-1 765	Écart mensuel -163
				Tolérance utilisée début 510
			--> -163 Sous-production -->	S'ajoute au cumulatif -163
				Tolérance utilisée fin 347

*Avec la mise en place de l'échange de crédit, Il n'y aura plus d'émission de quota non cessible pour les CFM car les crédits se retrouveront dans le nouveau système

Rappel : qu'est-ce que l'échange de crédits?

- Permet d'ajuster sa tolérance par des transactions de crédits
- **1 crédit offert = 1 kg de moins à produire** plus tard ou 1 kg de quota non reportable évité
- **1 crédit obtenu = 1 kg de plus à produire** plus tard ou 1 kg de hors-quota évité



Comment favoriser la durabilité des fermes par l'échange de crédits?



Objectif principal

- Offrir un outil additionnel et plus de flexibilité pour les producteurs qui ne sont temporairement pas en mesure de produire tout leur quota ou qui veulent produire plus de lait

Planification stratégique 2023-2030 :

Contribuer à la durabilité des fermes laitières dans toutes les régions : avoir des politiques internes et externes qui contribuent à la rentabilité du plus grand nombre d'entreprises



Comment favoriser la durabilité des fermes par l'échange de crédits?

Objectifs secondaires

- **Plus de flexibilité pour la réalisation de projets à la ferme**
 - Actuellement, transfert de quota possible durant six mois lors de rénovations : l'échange de crédits pourrait être une alternative ou complémentaire
- **Faire évoluer graduellement le programme pour les cas de force majeure**
 - Pourrait permettre plus de souplesse, si nécessaire
 - Remplacerait l'émission de quota non cessible servant à équilibrer les prêts aux PLQ
 - ✓ Débuté en 2019, établie à 1 % depuis juillet 2022
 - Ferait assumer les coûts de l'utilisation du quota des cas de force majeure uniquement aux producteurs qui souhaitent le produire, plutôt qu'un coût collectif
 - ✓ Entre 0,20 et 0,22 \$/hl ces dernières années (\pm 5 \$/kg de MG/j)

Qui pourrait utiliser un échange de crédits?

Tout producteur qui souhaite se repositionner dans sa tolérance, soit à la hausse ou à la baisse

Nombre de producteurs en non reportable ou hors quota
d'août 2022 à juillet 2025

Nombre de fois	Non reportable		Hors quota	
	Nombre de producteurs	%	Nombre de producteurs	%
Aucune	1 337	33 %	2 798	68 %
Au moins une fois en 36 mois	2 752	67 %	1 291	32 %
1-12 mois	1 374	33 %	1 167	29 %
13-35 mois	1 179	29 %	124	3 %
36	199	5 %	0	0 %
Total	4 089	100 %	4 089	100 %

Producteurs présents sur l'ensemble de la période de 36 mois



Les
Producteurs
de lait
du Québec

Quels sont les paramètres proposés?

Tournées de
secteurs 2026

Tous les producteurs peuvent céder ou obtenir des crédits



Producteurs qui peuvent céder ou obtenir des quantités

Tous les producteurs peuvent céder ou obtenir des crédits

Quantités qui peuvent être cédées

- Chaque 1 kg cédé fait monter la tolérance de 1 kg
- Possibilité de céder des kg de la tolérance disponible, jusqu'à ce qu'elle atteigne le maximum de + 10 jours

Quantités qui peuvent être obtenues

- Chaque 1 kg obtenu fait baisser la tolérance de 1 kg
- Possibilité d'obtenir des kg pour réduire la tolérance, jusqu'à ce qu'elle atteigne le minimum de - 15 jours

- Simple pour les producteurs
- Pas de critères qui limitent les actions
- Offre un maximum de flexibilité

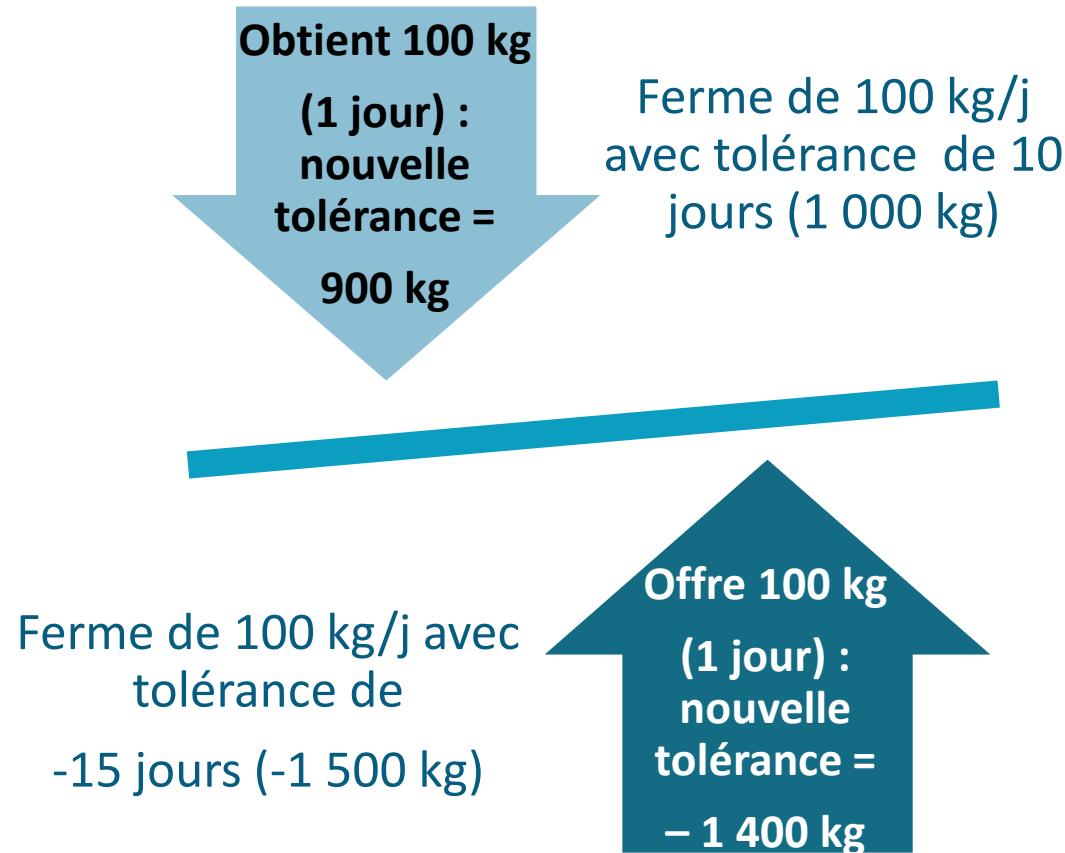
Possibilité de céder et d'acquérir l'équivalent de 25 jours sur 12 mois mobiles

Quantité	25 fois le quota journalier : 6,8 % par an Équivalent à une deuxième plage de +10 à -15 jours
Période effective	12 mois mobiles : chaque mois, on retire du calcul des quantités permises les quantités échangées 12 mois auparavant
Impact estimé sur l'émission de quota	<u>Environ 1,3 %</u>

- Maintient une limite de quantités échangées, donc limite l'impact sur le quota
- Offre un maximum de flexibilité à la ferme, en étant sur une base de 12 mois mobiles

Exemple en rappel

- Permet d'ajuster sa tolérance par des transactions de crédits
- **1 crédit offert = 1 kg de moins à produire** plus tard ou 1 kg de quota non reportable évité
- **1 crédit obtenu = 1 kg de plus à produire** plus tard ou 1 kg de hors-quota évité



Exemple simplifié de l'échange

Ferme de 100 kg/j avec tolérance de 10 jours (1 000 kg)

Point de départ	Mois 1	Mois 2	Mois 3 à 12	Mois 13
<ul style="list-style-type: none"> Possibilité d'obtenir dans les 12 mois : 2 500 kg Tolérance : 1 000 kg 	<ul style="list-style-type: none"> Peut obtenir 2 500 kg Obtient 1 500 kg Tolérance : -500 kg 	<ul style="list-style-type: none"> Peut obtenir 1 000 kg Obtient 1 000 kg Tolérance : -1 500 kg 	<ul style="list-style-type: none"> Peut obtenir 0 kg 	<ul style="list-style-type: none"> Peut obtenir 1 500 kg

Ferme de 100 kg/j avec tolérance de -15 jours (-1 500 kg)

Point de départ	Mois 1	Mois 2	Mois 3 à 12	Mois 13
<ul style="list-style-type: none"> Possibilité de céder dans les 12 mois : 2 500 kg Tolérance : -1 500 kg 	<ul style="list-style-type: none"> Peut céder 2 500 kg Cède 1 500 kg Tolérance : 0 kg 	<ul style="list-style-type: none"> Peut céder 1 000 kg Cède 1 000 kg Tolérance : 1 000 kg 	<ul style="list-style-type: none"> Peut céder 0 kg 	<ul style="list-style-type: none"> Peut céder 1 500 kg

Exemple simplifié de l'échange

- Les exemples sont infinis. Par exemple...
 - Ajuster sa tolérance de 2 jours par mois, soit 24 jours par année
 - Ajuster sa tolérance une seule fois dans l'année, puis évoluer avec la nouvelle tolérance pour les autres mois
 - Céder et obtenir des crédits durant la période de 12 mois mobiles, pour se maintenir à une tolérance près de zéro
- Certains mois pourraient voir un déséquilibre des quantités cédées et celles demandées étant donné les comportements variés
 - Une période d'adaptation sera requise pour trouver un équilibre
 - Un mécanisme est à développer pour gérer la situation si les quantités cédées pour force majeure ne sont pas toutes échangées un mois donné

Prix d'échange fixe et quantités réparties au prorata

Prix d'échange	Prix fixe à 5 \$/kg de MG, comme pour les cas de force majeure actuellement
Mode de répartition des quantités	Prorata : en % des offres déposées
Coûts de fonctionnement	Développement : assumés collectivement Opérations : frais administratif par transaction

- Prix prévisible et équivalent aux cas de force majeure, lesquels constituent près de la moitié des crédits
- Cohérent avec les ajustements à apporter au quota
- Permet à tous d'obtenir au minimum l'équivalent de l'ajustement du quota s'ils le souhaitent

Crédits des cas de force majeure dirigés sur l'échange

	Programme actuel	Échange de crédits
Critères du programme	Aucun changement aux critères	
Quota cédé par les producteurs	<ul style="list-style-type: none">Quota cédé aux PLQÉmission en quota non cessible (1 %)	<ul style="list-style-type: none">Conversion du quota cédé en crédits priorisés au moment de l'échangeRetrait de l'émission non cessible
Valeur	Aucun changement : cédants en force majeure reçoivent 5 \$/kg	
Coût collectif	<ul style="list-style-type: none">Environ 0,20 \$/hl	Aucun coût collectif

Quelles autres pistes ont été étudiées?

Quelques exemples...

- **Maximum d'offre mensuelle et non annuelle** : plus de flexibilité avec une quantité annuelle de 25 jours
- **Prix variable** : étudié comme présent dans les autres provinces, mais le prix fixe répond mieux aux objectifs recherchés
 - Plus prévisible : tous voient une partie de leur offre comblée
- **Répartition des quantités en itération** : prorata plus cohérent avec le mode d'ajustement du quota (%)



Les
Producteurs
de lait
du Québec

Et l'impact sur le droit
de produire?

Tournées de
secteurs 2026



Pourquoi dit-on que le non reportable est mis en commun à P5?

- **P5 vise à remplir le quota alloué par la CCL**
- Pour ce faire, il faut généralement émettre aux producteurs plus que le quota alloué afin de palier :
 - La saisonnalité
 - La sous-production temporaire, peu importe la raison
 - Le non reportable
- Le non reportable comptabilisé dans chaque province est distribué par émission à tous les producteurs du P5

Remplissage du quota et non reportable du P5

Année laitière	Remplissage du quota alloué	Remplissage du quota émis	Non reportable (% du quota émis)
2022-2023	102,1 %	98,7 %	-2,5 %
2023-2024	101,3 %	98,7 %	-2,2 %
2024-2025	100,9 %	99,5 %	-2,3 %



Tournées de secteurs 2026

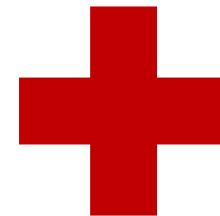
Quel sera l'ajustement final sur le quota?

- Non reportable qui ne serait plus mis en commun à P5
 - Plus difficile à prévoir : aucune méthodologie parfaite pour l'estimer
 - Dépend des quantités de crédits qui pourraient être cédées et produites par ceux les ayant obtenues
 - Nécessitera un accord et une application équitable entre les provinces du P5
 - Devra comprendre un mécanisme de révision pour tenir compte de l'évolution de la situation
- Transfert des crédits des cas de force majeure
 - Selon l'émission au moment de la mise en place
 - Plus stable, environ 1 % si la tendance depuis 2023 se maintient

Vous serez tenus informés
périodiquement de l'ajustement
anticipé

Qu'est-ce que ça peut représenter comme production échangée annuellement?

- En date de l'automne 2025...



± 1 % du quota



Total du non reportable :
2 à 3 % du quota



± 2,3 % du quota

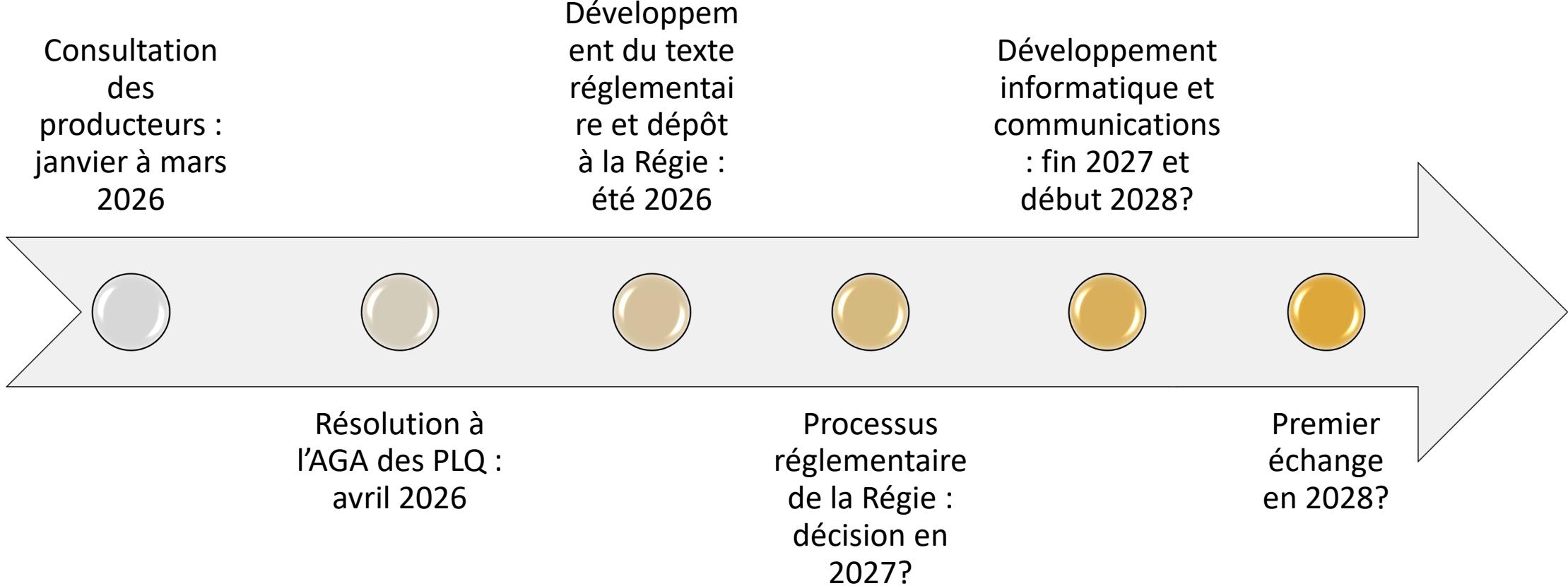
Pour 25 jours par an :
±1,3 % du quota

Est-ce que j'ai l'assurance de récupérer le 2,3 % d'ajustement du droit de produire?

- Oui, assurance d'obtenir au moins l'équivalent de l'ajustement de 2,3 % (8,4 jours) sur l'année en participant à l'échange
- Possibilité d'obtenir des crédits jusqu'à un maximum de 6,8 % (25 jours) en fonction des paramètres proposés
- Quelques exemples de scénarios possibles :

Scénarios basés sur la moyenne 12 mois terminant en septembre 2025	Hypothèse des fermes souhaitant obtenir jusqu'à 25 jours	Quantités obtenues en % du quota annuel
Excluant producteurs en non reportable	3 042	2,8 %
Tolérance > 0 jour	1 637	4,9 %
Tolérance > 5 jours	1 052	Maximum : 6,8 %
Acheteurs SCVQ produisant > 95 % du quota et tolérance > -10 jours : besoin de croissance à court terme	1 142	5,9 %

À quel moment un échange de crédits pourrait-il voir le jour?



Comment favoriser la durabilité des fermes par l'échange de crédits?

En rappel, l'objectif principal du mécanisme

- Offrir un outil additionnel et plus de flexibilité pour les producteurs qui ne sont temporairement pas en mesure de produire tout leur quota ou qui veulent produire plus de lait

Planification stratégique 2023-2030 :

Contribuer à la durabilité des fermes laitières dans toutes les régions : avoir des politiques internes et externes qui contribuent à la rentabilité du plus grand nombre d'entreprises



Les
Producteurs
de lait
du Québec

**Merci de votre attention.
Des questions?**



Êtes-vous en accord avec un échange de crédits selon les paramètres proposés?

Paramètres

Tous les producteurs peuvent céder et obtenir des crédits

Possibilité de céder et d'obtenir l'équivalent de 25 jours sur 12 mois mobiles

Échange réalisé chaque mois

Répartition des quantités au prorata

Prix d'échange fixe à 5 \$/kg

Crédits des cas de force majeure dirigés sur l'échange